

**Hubert BITAN**  
*Docteur en Droit*  
*Ingénieur Télécoms et Informatique*  
*Expert en Informatique agréé par la Cour de cassation*  
*Expert près la Cour d'appel de Paris et les Cours Administratives d'appel de Paris et de Versailles*  
*Chargé d'enseignement à l'Université Paris 2*

9, rue Théodule RIBOT / 75017 PARIS  
Téléphone 01 45 24 32 97 - Télécopie 01 42 24 46 06 – Courriel : hubert.bitan@hbfr.com

Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC  
Monsieur le Président Yannick BRISQUET  
21, Place Saint Pierre  
BP 90289  
55000 BAR LE DUC

**ZAP'ATOVENT / PERFECT WIND - SFE - TELEMUSE**  
**Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC**  
Ordonnance du 4 mars 2009  
Rendu par Monsieur Yannick BRISQUET  
Dossier n°08/00076

**PAR COURRIER ET PAR TELECOPIE (03 29 79 18 33)**

Paris, le 23 février 2010,

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de revenir vers vous dans le cadre de l'affaire citée en référence où j'ai été désigné en qualité d'expert.

Suite à mon courrier en date du 29 décembre 2009 sollicitant une prorogation de délai du dépôt du rapport, j'ai proposé aux parties un projet d'interventions techniques pour la réalisation des tests dans les 12 foyers proposés par l'Association ZAP'ATOVENT, par courriel en date du 29 décembre 2009.

En date du 13 janvier 2010, je me suis rapproché de la société TELESERVICE DEPANNAGE, société spécialisée dans la réception télévisuelle, afin de la solliciter en assistance à la mission qui m'a été confiée, en application des articles 278-1 et 282 dernier alinéa du code de procédure civile.

Durant le mois de janvier 2010, les parties ont échangé leurs observations sur le projet de mission de réalisation des tests et sur le protocole d'organisation des interventions.

Les interventions dans les 12 foyers sélectionnés ont été prévues pour le 25 février 2010.

En date du 10 février 2010, j'ai adressé aux 12 foyers une convocation pour la date du 25 février prochain.

Cette réunion devait se tenir sous condition de la présence de vents favorables (vent d'Est ou vent d'Ouest).

Or, les prévisions météo, à 48 heures, ont annoncé un vent de Sud pour la journée du 25 février 2010.

J'ai donc informé les parties et les 12 foyers concernés que la réunion prévue pour le 25 février 2010 était annulée, et qu'une nouvelle réunion est envisagée pour le jeudi 11 mars ou le vendredi 12 mars

**Hubert BITAN**  
*Docteur en Droit*  
*Ingénieur Télécoms et Informatique*  
*Expert en Informatique agréé par la Cour de cassation*  
*Expert près la Cour d'appel de Paris et les Cours Administratives d'appel de Paris et de Versailles*  
*Chargé d'enseignement à l'Université Paris 2*

**9, rue Théodule RIBOT / 75017 PARIS**

Téléphone 01 45 24 32 97 - Télécopie 01 42 24 46 06 – Courriel : hubert.bitan@hbfr.com

A l'issue de ces interventions envisagées le jeudi 11 mars ou le vendredi 12 mars, une deuxième note aux parties sera établie et leur sera communiquée.

Une nouvelle réunion d'expertise sera éventuellement organisée.

J'entamerai la rédaction d'un projet de rapport que je soumettrai aux parties le 31 mars 2010 au plus tard.

Les parties devront me soumettre leurs observations 15 jours au plus tard après réception du pré-rapport

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de solliciter la consignation d'une provision complémentaire.

Vous trouverez à cet effet une évaluation des frais et honoraires qui s'élève à 8897,04 €.

Compte tenu de la consignation déjà effectuée d'un montant de 4000,00 €, il est donc sollicité la consignation d'une provision complémentaire de 4897,04 €.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.



Hubert BITAN

*Copie de ce courrier par courriel aux conseils des parties*

**Hubert BITAN**  
*Docteur en Droit*  
*Ingénieur Télécoms et Informatique*  
*Expert en Informatique agréé par la Cour de cassation*  
*Expert près la Cour d'appel de Paris et les Cours Administratives d'appel de Paris et de Versailles*  
*Chargé d'enseignement à l'Université Paris 2*

9, rue Théodule RIBOT / 75017 PARIS

Téléphone 01 45 24 32 97 - Télécopie 01 42 24 46 06 – Courriel : hubert.bitan@hbfr.com

Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC  
Monsieur le Président Yannick BRISQUET  
21, Place Saint Pierre  
BP 90289  
55000 BAR LE DUC

**ZAP'ATOUTVENT / PERFECT WIND - SFE - TELEMUSE**  
**Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC**  
Ordonnance du 4 mars 2009  
Rendu par Monsieur Yannick BRISQUET  
Dossier n°08/00076

Paris, le 23 février 2010,

<b>Evaluation des frais et honoraires d'expertise</b>
-------------------------------------------------------

• Organisation de 2 réunions d'expertise (5 vacations réalisées).....	12 <b>vacations</b>
• Rédaction de 2 notes aux parties (2 vacations réalisées).....	6 <b>vacations</b>
• Analyse des dires et pièces communiquées par les parties.....	8 <b>vacations</b>
• Recherche d'un prestataire spécialisé dans la réception télévisuelle et échange avec les parties sur l'organisation des tests dans les 12 foyers sélectionnés.....	8 <b>vacations</b>
• Rédaction d'un pré-rapport.....	10 <b>vacations</b>
• Analyse des dires conclusifs des parties.....	8 <b>vacations</b>
• Rédaction du rapport et constitution des annexes.....	4 <b>vacations</b>
<b>Soit 56 vacations au taux de 110 Euros HT.....</b>	<b>6160,00 €</b>
• Frais de déplacement relatifs à la réunion d'expertise au Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc du 11 juin 2009 (péages et frais kilométriques).....	172,25 €
• Frais de déplacement relatifs aux interventions dans les 12 foyers concernés (péages et frais kilométriques).....	206,75 €
• Frais d'assistance de la société TELESERVICE DEPANNAGE (prévision).....	400,00 €
• Frais divers (frappe du rapport et des notes adressées aux parties, édition des notes techniques, du rapport et des annexes, photocopie du rapport et des annexes, frais de secrétariat et de correspondances).....	500,00 €
<b>Total HT.....</b>	<b>7439,00 €</b>
<b>TVA 19,6%.....</b>	<b>1458,04 €</b>
<b>Total TTC.....</b>	<b>8897,04 €</b>
Déjà consigné.....	4000,00 €
<b>Provision complémentaire à consigner.....</b>	<b>4897,04 €</b>